

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 144/2026

Objet : Délégation de signature temporaire attribuée par le Maire à Madame Fatima Lopes, agent d'état civil

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article R2122-8 du code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du code général des collectivités territoriales pour la légalisation des signatures,

Considérant que le Maire peut déléguer sa signature dans certains domaines à des fonctionnaires titulaires,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services administratifs et plus précisément dans le domaine de l'état civil, il est nécessaire de donner une délégation de signature à Madame Fatima Lopes.

Considérant l'absence temporaire de Madame Marie-Catherine Feller, Officier de l'état civil du 6 août au 5 septembre 2026.

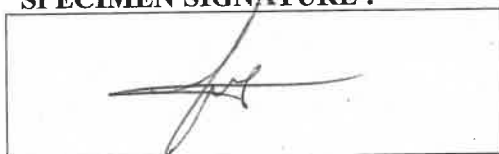
ARRETE

Article 1^{er} : Sous mon contrôle et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Madame Fatima Lopes pour délivrer et signer les documents suivants :

- Déclarations de naissance, de reconnaissance, de décès ainsi que des déclarations d'enfant sans vie
- Extraits et copies intégrales d'actes d'état civil, notamment des actes de mariage et des actes de décès ;
- Attestations de recensement au titre du service national,
- Autorisations de fermeture de cercueil, de travaux funéraires et d'inhumation en cas d'empêchement du Maire.

Article 2 : Dit que cette délégation est attribuée à Madame Fatima Lopes du 6 août au 5 septembre 2026.

SPECIMEN SIGNATURE :



Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Madame la Directrice générale des services
- Monsieur le Procureur de la République
- L'intéressée

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 30 juillet 2026



Pour le Maire et par délégation
Le Premier adjoint au Maire
José CORDEIRO